

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-195

PUBLIÉ LE 16 MAI 2022

Sommaire

Agence régionale de santé - Délégation territoriale des Landes / Pôle Animation Territoriale et Parcours de santé

40-2022-05-13-00004 - arrêté épreuve pratique pour l'obtention du
certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (1 page)

Page 3

Agence régionale de santé - Délégation
territoriale des Landes

40-2022-05-13-00004

arrêté épreuve pratique pour l'obtention du
certificat de capacité pour effectuer des
prélèvements sanguins

Délégation départementale des Landes

Arrêté du 13 mai 2022
fixant la date de l'épreuve pratique pour l'obtention du
certificat de capacité pour effectuer des prélèvements
sanguins

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

- VU** les articles L 4352-2 et L 4352-3 du Code de la Santé Publique ;
- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU** l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;
- VU** l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale ;
- VU** la décision portant délégation de signature à Monsieur Didier COUTEAUD, Directeur de la Délégation Départementale des Landes de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine en date du 6 mai 2022,

ARRETE

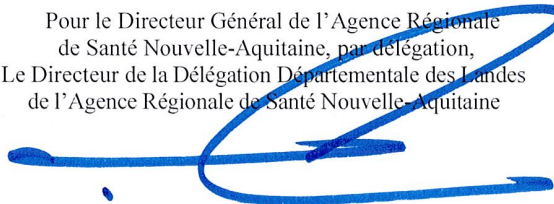
Article 1^{er} : L'épreuve pratique en vue de l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins se déroulera le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 9 h 00 dans les locaux du Laboratoire du Centre Hospitalier de Mont de Marsan.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 3 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Landes de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mont de Marsan, le 13 mai 2022

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale des Landes
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine



Didier COUTEAUD